



# REGLEMENT INTÉRIEUR

## ARTICLE 1 : Adhésion à l'association

Pour être adhérent, vous devez vous acquitter de la cotisation (selon les tarifs en vigueur sur chaque secteur), remplir la fiche d'inscription ou retranscrire sur notre site internet pour les inscriptions en ligne, fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sports loisirs de moins de 1 an. Pour le règlement nous accordons des facilités de paiement par chèque à l'ordre du SAM Sports Loisirs : jusqu'en 3 fois. (en cas de règlement en plusieurs fois, l'adhérent est tenu de remettre la totalité des chèques datés du jour de signature). Il est également possible de payer par chèques ANCV, par espèces ou en ligne sur notre site internet par CB.

Le certificat médical est la seule pièce permettant la couverture par notre assureur, aucun adhérent ne sera admis sur les cours sans ce document.

## ARTICLE 3 : Obligations du représentant légal

Pour les mineurs, la présence des représentants légaux durant le temps d'animation ne sera que, très exceptionnellement, tolérée (première séance de la saison, spectacle cirque, danse ...). Le représentant légal doit s'assurer de la présence de l'éducateur avant de laisser l'enfant. Il doit venir rechercher l'enfant dans les 15 minutes suivant la fin de séance, passé ce délai, la responsabilité des éducateurs et du service ne sera plus engagée. L'enfant devra être habillé avec une tenue de sport adaptée à l'activité. Le matériel personnel pourra être utilisé (raquette, vélo, rollers, etc...), le club ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de détériorations.

## ARTICLE 4 : Mesures disciplinaires

En cas de non-respect des statuts, et du règlement intérieur, ou en cas d'atteinte aux intérêts matériels et/ou immatériels du service Sports Loisirs, un adhérent peut faire l'objet d'une mesure disciplinaire (avertissement, suspension, radiation). Ainsi, et sans que cette liste soit limitative, un adhérent pourra faire l'objet d'une mesure disciplinaire en cas de : comportement dangereux, propos désobligeants, comportement non conforme à l'éthique du service, détérioration du matériel, vol de matériel, dégradation des lieux de pratique des activités, non-respect des horaires des activités...

## ARTICLE 6 : Annulation - Remboursement

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, des cours peuvent être annulés.

Le service pourra rembourser une cotisation, au prorata des jours restant suite à : une mutation professionnelle imposée par l'employeur obligeant à un déménagement à plus de 50km du club, un licenciement économique ou un décès. Pour toute autre raison aucun remboursement de la cotisation ne sera effectué.

## ARTICLE 7 : Droits à l'image et propriété intellectuelle

Sauf en cas de refus mentionné par email à [spl@samerignac.fr](mailto:spl@samerignac.fr), chaque adhérent et représentant légal de l'adhérent mineur, autorise le service Sports Loisirs à conserver, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue ainsi qu'à recevoir, par email et par SMS, les informations provenant du SAM et de ses partenaires. Cette autorisation se fait à titre gratuit.

# PROJET ÉDUCATIF

SERVICE SAM SPORTS LOISIRS



# PROJET 2020-2024



## LE SERVICE SPORTS LOISIRS

Le service Sports Loisirs est une école multisports offrant l'occasion à tous de s'initier à plusieurs activités physiques et sportives tout au long de la saison.

Ce service a pour objet de former à la responsabilité, au civisme et à l'autonomie, par la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air.

Elle contribue ainsi à l'éducation globale et permanente des enfants, des adolescents, des adultes et des seniors.

A cet effet le service s'organise selon différents secteurs :

### **E**COLE MULTISPORTS

Notre École Multisports cherche à éduquer, stimuler, transmettre le goût du sport et de l'effort, développer l'esprit d'équipe, le respect des règles et des autres. Principes appliqués en respectant les capacités d'évolutions cognitives, affectives et motrices de chaque enfant.

Notre approche sportive se limite à l'éveil, l'initiation, et la découverte, en aucun cas ne prépare à la compétition ; de ce fait, notre école multisports n'entre pas en concurrence avec les sections du SAM. Notre approche et notre méthode permettent aux enfants indécis de s'essayer dans de nombreux domaines et de choisir un sport plus précisément et le cas échéant, de le pratiquer à terme au sein d'une de nos sections.

Notre école se décompose en 4 tranches d'âge :

- ✚ La Petite Enfance pour les enfants âgés de 3 ans : l'objectif est d'appréhender la motricité des jeunes enfants sous forme de jeux éducatifs.
- ✚ L'éveil pour les enfants âgés de 4 ans : l'objectif est d'éveiller, par les jeux sportifs, les jeunes enfants aux activités sportives.
- ✚ Les Kids pour les enfants âgés de 5 ans : l'objectif est de les guider vers une famille sportive en leur faisant découvrir un groupement d'activités.
- ✚ Les Juniors pour les enfants âgés de 6 à 10 ans : l'objectif est de les amener vers une section sportive du SAM en leur faisant découvrir une multitude d'activités.

## NOS MOYENS

### Equipements agréés et encadrement qualifié

Tant dans l'intérêt de la sécurité des enfants, des adolescents, des adultes et des seniors que pour mériter la confiance des adhérents et de leurs parents, nous voulons maintenir dans nos actions un haut niveau d'exigence de qualité, c'est pourquoi le service Sports Loisirs offre tout particulièrement :

- ✚ Un encadrement qualifié (directeurs, éducateurs et animateurs souvent de surcroît diplômé en encadrement sportif)
- ✚ Des équipes d'encadrement compétentes, cohérentes, soudées autour de projets pédagogiques conformes à nos principes.
- ✚ Des équipements agréés.
- ✚ Des choix de lieux de vacances et séjours intéressants et offrant de nombreuses possibilités d'animations.
- ✚ Des activités variées, adaptées à tous, performantes et attrayantes.

Le choix des équipiers et de leur formation est un souci constant du service. Les directeurs et l'équipe d'animation collaborent habituellement pendant plusieurs années. Ceci nous permet de conserver des équipes stables et très engagées dans leur travail auprès des adhérents de tous âges.

Ce projet éducatif est présenté aux équipes pédagogiques. Celles-ci élaborent ensemble le projet pédagogique de nos différents secteurs, sous l'autorité de la direction. L'association s'engage à travailler avec toutes ses équipes dans la transparence et le sens des responsabilités, des familles, des administrations, des autorités et des adhérents. Elle se donne les moyens d'informer, de prévenir tout risque ou dérapage et d'assurer la sécurité et l'intégrité des personnes dont elle a la charge.

Le service Sports Loisirs dispose, pour la mise en place de ses actions et de son Accueil Collectif de Mineurs, d'une subvention de la Ville de Mèrignac, d'une aide financière de la CAF de la Gironde, d'une aide financière du Conseil Départemental. Les autres moyens financiers proviennent uniquement des cotisations des adhérents



## SOCIAL ET MORAL



Vivre en collectivité ; respecter les autres et soi-même.  
Garantir la mixité en tenant compte du sexe, du milieu social et du handicap de chacun.  
S'adapter à un mode de vie et à des règles communes.  
Se familiariser et adopter un comportement éco-citoyen.  
Favoriser l'échange entre adhérents ; éducateurs ; familles  
Trouver son identité tout en s'intégrant dans le groupe et son cadre.  
Développer son autonomie.

## AFFECTIF



Acquérir une connaissance de son corps et de l'hygiène de vie.  
Découvrir des nouvelles sensations.  
Identifier et appréhender des rôles différents suivant les activités et les situations.  
Gérer ses émotions face à des nouvelles situations et de nouveaux environnements.  
Accepter les décisions des éducateurs et des arbitres.  
Vivre dans le respect mutuel des choses, des lieux, des idées et des hommes.

## CULTUREL



Découvrir la culture sportive : respect de l'adversaire, du co-équipier, de l'arbitrage et des règles ; sens de l'effort ; coopération...  
Découvrir les autres et échanger  
Sensibiliser à l'environnement naturel, culturel ...

## PHYSIQUE



Développer de nouvelles habilités motrices et permettre l'expression corporelle, sportive ...  
Aider à développer son autonomie en acquérant des savoirs techniques.  
Proposer une complémentarité à l'offre locale.  
Offrir la possibilité d'un choix sportif aboutissant sur de futures inscriptions au club.

## MULTISPORTS ADOS

Le Multisports Ados est à destiné aux jeunes de 11 à 17 ans, propose une séance hebdomadaire ayant pour objectif de faire découvrir une famille de sports par cycle. La saison sportive est découpée en 5 cycles entre chaque vacance scolaire.

Notre approche sportive, par sa variété, permet aux jeunes de découvrir et de s'initier aux activités physiques, sportives et extra-sportives. Il participe au développement et à l'épanouissement du jeune grâce à son mode de fonctionnement en collectivité. En respectant la logique des différentes activités physiques et sportives proposées, le jeune sera amené à développer sa créativité, sa prise de responsabilité et son autonomie dans un contexte ludique et dans le respect des besoins et caractéristiques de son âge, tant au niveau physique, que physiologique et affectif.

## VACANCES ET SÉJOURS ADOS

Les Vacances et Séjours sportifs fonctionnent pendant les vacances scolaires et donnent accès prioritairement aux jeunes qui n'ont pas l'opportunité de partir en vacances.

A travers leur organisation, ils permettent aux jeunes de découvrir et de s'initier aux activités physiques et sportives.

Les Vacances et Séjours Sportifs participent au développement et à l'épanouissement de l'enfant grâce à son mode de fonctionnement en collectivité.

## MULTISPORTS ADULTES ET SENIORS

Le Multisports Adultes et le Multisports Seniors offrent l'opportunité de découvrir une palette d'activité à travers de nombreuses heures de sport dans la semaine que les adhérents peuvent pratiquer en toute liberté, en fonction de leurs préférences et de leur disponibilité.

Ces deux secteurs ont pour objectif de montrer aux personnes rebutées par la compétition ou l'effort physique que le sport peut aussi être un jeu et un plaisir.

Notre objectif principal reste de lutter contre la sédentarité et de promouvoir l'activité physique dans un but de santé et de mettre en avant les bienfaits de la pratique d'activités physiques et sportives. Si des précautions sont à prendre selon l'âge et les capacités physiques, les études prouvent que le sport permet de prévenir les conséquences des chutes et de diminuer les risques de perte de l'autonomie chez les seniors.

Ces deux services proposent des cours en commun afin de permettre le mélange des générations.



## NOS OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Le service Sports Loisirs œuvre pour qu'au sein de ces actions, les adhérents et tout particulièrement les enfants puissent trouver leur place dans un groupe et s'inscrire dans un projet commun.

Le service fonde ses objectifs éducatifs en direction de 5 axes principaux :

- ✚ L'ouverture
- ✚ La solidarité
- ✚ Le respect
- ✚ L'autonomie
- ✚ La responsabilité

### O UVERTURE

Proposer une diversité des pratiques sportives et socio-éducatives, en étant en veille permanente de l'évolution des pratiques et de nouvelles activités ; en préconisant une pratique de qualité qui privilégie l'évolution personnelle avant la recherche de performance ; en répondant aux besoins et attentes de loisirs.

Favoriser l'accessibilité au plus grand nombre en adaptant les pratiques aux différents publics.

Garantir une qualité d'accueil en consacrant des espaces et du temps.

Considérer l'autre comme capable d'enrichir nos réflexions et nos actions ; en instaurant un climat serein et propice aux échanges ; en encourageant les prises d'initiatives ; en osant faire confiance.

### S OLIDARITÉ

Maintenir et développer le lien social par des comportements citoyens ; en étant conscient que nos comportements ont des effets, si petits soient-ils, sur les autres ; en rappelant que l'acte solidaire profite au bénéficiaire et aussi à celui qui le pose ; en faisant évoluer les comportements qui font obstacle au vivre ensemble.

Lutter contre les exclusions, les marginalisations et les déviances en cherchant à les prévenir.

### R ESPECT

Respecter la personne humaine dans toutes ses dimensions, en prenant en compte les particularités de chaque âge ; en offrant une diversité d'activités.

Respecter l'autre dans ses différences et sa vie personnelle, en étant attentif à ses rythmes et aspirations.

Veiller à l'équité dans la relation aux personnes en considérant les différentes individualités sans favoritisme.

Veiller au respect des moyens collectifs au bénéfice de tous (équipements, installations, matériels...).

Respecter la nature, le cadre de vie à transmettre aux générations futures en assumant la responsabilité collective ; en s'inscrivant dans l'effort collectif pour le bien-être présent et à venir de la société.

### A UTONOMIE

Accompagner vers l'autodétermination en éveillant au discernement, au choix personnel et à la réalité de l'interdépendance et proposer des acquisitions permettant d'avancer dans un cheminement personnel avec des outils adaptés visant à des acquisitions nouvelles.

Encourager chacun à être un acteur de sa vie.

### R ESPONSABILITÉ

Aider à prendre conscience du sens des responsabilités, en acceptant les décisions individuelles et collectives ; en favorisant l'implication des adhérents dans le fonctionnement du service ; en incitant les personnes à se former.

Favoriser l'engagement, l'implication et sensibiliser au devoir de transmettre, en encourageant la motivation ; en permettant à chacun de trouver sa place ; en apprenant à partager ; en acceptant n'être que de passage.

**Pour répondre à ces différents axes, le service Sports Loisirs se définit en quatre objectifs :**